



Le mardi 6 Avril 2021

Communiqué de presse

Madame Émilie CHALAS, Députée de l'Isère, portera en séance publique des amendements au projet de loi climat et résilience afin de lutter contre les particules fines via le chauffage au bois, de lutter contre l'artificialisation des sols, pour le développement des menus végétariens dans les restaurations collectives.

L'examen en séance publique du projet de loi climat et résilience a débuté à l'Assemblée nationale. Membre de la commission spéciale chargée de ce texte, **je porterai dans les prochains jours des amendements sur la lutte contre les particules fines via le chauffage au bois, sur la lutte contre l'artificialisation des sols, pour le développement des menus végétariens.**

Le défi climatique est immense et nous demande d'agir concrètement au quotidien. Ce projet de loi est l'opportunité pour la France de montrer le chemin en Europe et d'avoir un temps d'avance. C'est pourquoi **il faut être ambitieux pour atteindre nos objectifs et respecter nos engagements vis-à-vis des générations futures.**

C'est ma conviction profonde, à la fois en tant que Grenobloise, car Grenoble souffre de ses trop nombreux îlots de chaleur, de la pollution aux particules fines, d'une artificialisation des sols toujours plus importante, soutenu dans certains projets par des majorités de notre agglomération, mais aussi en tant que députée responsable d'agir pour le bien commun.

En séance publique, je proposerai plusieurs amendements :

- pour lutter contre les émissions de particules fines via le chauffage au bois :

- En renforçant les pouvoirs des préfets dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants et dans les zones où les valeurs limites réglementaires de qualité de l'air sont dépassées ou risquent de l'être, où sont mis en place des Plans de Protection de l'Atmosphère définissant les actions sectorielles adaptées au contexte local dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'air.

- En enjoignant le propriétaire à fournir, lorsque le bien est situé dans le périmètre d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et lorsque le bien est équipé d'un appareil de chauffage au bois, un certificat de conformité.

- En accompagnant les ménages dans la sélection d'un équipement de chauffage adapté à leur logement.

- En développant une filière professionnelle de ramoneurs au France, dont les prérogatives iront de l'entretien annuel des équipements de chauffage au bois à leur certification de conformité.

- pour lutter contre l'artificialisation des sols :

- En réduisant de 50% l'emprise au sol des constructions de parking par rapport à la décennie précédente. Cet objectif s'accompagne dans la même période de celui d'installer des ombrières pour 50% des surfaces de parkings extérieurs existants. L'ensemble des parkings devront être végétalisés d'ici 2025.

- En développant la perméabilisation et l'ombrage des surfaces de nos parkings.

- En proposant une définition ambitieuse et complète de l'artificialisation des sols.

- En définissant une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, à conserver ou à créer, notamment dans les zones les plus denses.

- En limitant les nouvelles artificialisations pour les activités commerciales de plus de 5000 M2 de surface de vente.

- Pour développer les menus végétariens dans les restaurations collectives des collectivités sur l'ensemble du territoire :

- En soutenant un développement des menus végétariens dans les services de restauration collective de l'ensemble des collectivités territoriales, sans période expérimentale, un an après la promulgation du texte climat.

Les sujets du chauffage au bois, de la lutte contre l'artificialisation des sols, de la végétalisation de notre alimentation sont essentiels et ne peuvent être obérés. Ils doivent irriguer le débat public ! La santé environnementale doit prendre plus de place dans nos décisions.

Cette transition écologique est plus que nécessaire à notre pays et nous ne pourrons l'accomplir sans l'accompagner de plus de justice sociale. C'est la raison pour laquelle je crois en une écologie non dogmatique mais transversale à toutes les politiques publiques, clé de la réussite et d'une qualité de vie améliorée pour tous.

A l'heure où nous nous interrogeons sur la pérennité de notre modèle économique, sociale, environnementale, je reste convaincue que nous pouvons faire de ce texte une opportunité d'apporter des réponses concrètes aux enjeux écologiques. C'est tout le sens de ma mobilisation dans les prochains jours.